

Analyse 2024

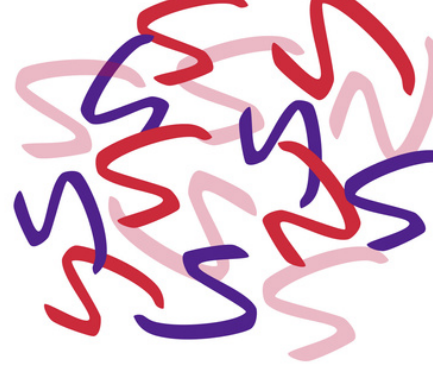
Manque de places en milieux d'accueil :
SOS de parents en stress



SORALIA
Mouvement féministe et solidaire

 **Solidaris**
réseau


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



LAHAYE Laudine
Chargée d'études Soralia
laudine.lahaye@solidaris.be

Visuel : Canva

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site :
www.soralia.be/publications

Sous licence Creative Commons



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel : 02/515.04.01

Siège social : place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0418 827 588 • RPM : Bruxelles • **IBAN** : BE11 8777 9810 0148 •
Tél : 02 515 04 01 • soralia@solidaris.be

RÉSUMÉ

Inscriptions tous azimuts, coups de téléphone et mails continuels de rappel, délais d'attente de plusieurs mois, incertitude quant à la date d'entrée, bricolages de solutions de « garde » en attendant... voici un aperçu de ce que la majorité des parents expérimentent au moment de chercher une place dans un milieu d'accueil pour leur enfant. Une période décrite par beaucoup comme stressante et compliquée à vivre. Face à cette situation, les parents sont d'ailleurs plusieurs à présenter des symptômes caractéristiques de l'anxiété. Palpitations, ruminations, problèmes digestifs et sommeil perturbé deviennent leur lot quotidien. La charge mentale est à son comble. Derrière le manque structurel de places dans les milieux d'accueil, ce sont avant tout des familles en détresse... et en colère. Elles se sentent abandonnées par les pouvoirs publics, démunies et livrées à elles-mêmes dans ce « parcours du combattant » de la recherche d'une place d'accueil. On est loin des vœux de bonheur et félicitations aux « heureux » parents que la société continue de promouvoir lors de l'arrivée d'un enfant. Autant d'aspects que cette analyse se propose d'aborder.

Mots-clés : petite enfance, crèche, milieux d'accueil, stress, charge mentale, parentalité

INTRODUCTION

Dans le cadre de cette analyse d'éducation permanente, nous nous intéressons spécifiquement à l'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans :

- dans les milieux d'accueil collectifs, appelés « crèches » dans le langage courant ;
- dans les milieux d'accueil à domicile chez un·e accueillant·e, attaché·e à un service d'accueil d'enfants (SAE) ou sous statut d'indépendant·e.

De nombreux parents éprouvent des difficultés à obtenir une place d'accueil pour leur enfant. Cette situation génère beaucoup de stress. Pour comprendre le phénomène, nous avons récolté des données au travers d'un questionnaire en ligne puis d'un appel à témoignages. Ces deux méthodes nous ont permis de questionner les (futurs) parents sur leurs démarches quant à la recherche d'une place d'accueil et sur les impacts de ce processus sur leur santé physique et mentale.

Le questionnaire en ligne s'adressait à tout parent d'un enfant de moins de 10 ans résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, 89 personnes l'ont complété, dont 80 femmes. C'est très peu au regard de l'ensemble de la population belge francophone. Cependant, les tendances qui s'en dégagent nous semblent cohérentes par rapport à l'état actuel du secteur de l'accueil de la petite enfance. Nous avons donc choisi de les exploiter dans le cadre de cette analyse d'éducation permanente.

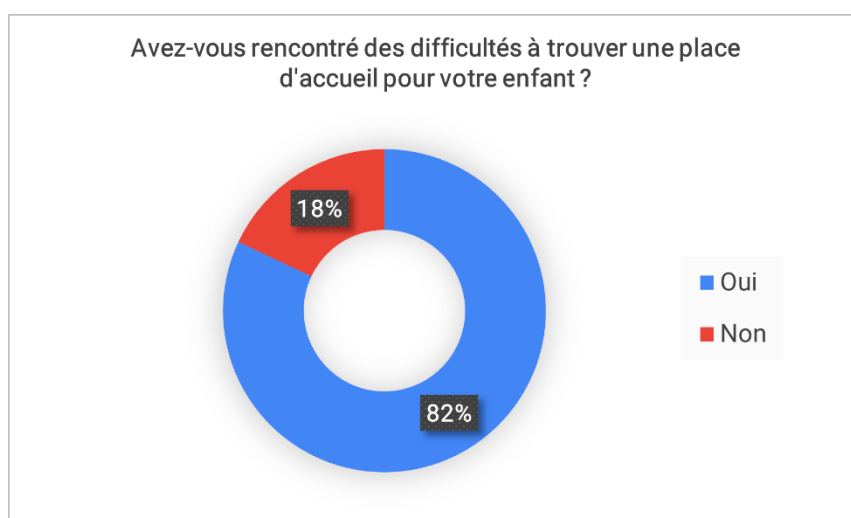
Pour comprendre le contexte, se référer aux taux de couverture global et subventionné est intéressant. Il s'agit du rapport entre le nombre total de places dans les milieux d'accueil (subventionnés ou non) et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter ces lieux. L'objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aligné sur celui de l'Union Européenne, est d'atteindre un taux de couverture subventionné de 33 % sur l'ensemble de son territoire. À l'heure actuelle, ce taux est de 28 % (37,2 % en couverture globale si l'on y ajoute les places non subventionnées où la tarification est libre)¹. Cela signifie qu'aujourd'hui, il y a une place d'accueil pour 3 enfants sur 10 en âge d'en bénéficier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien qu'il s'y emploie, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) ne dispose pas, pour le moment, d'outil pour mesurer les besoins réels des familles en termes de places d'accueil. Au vu de l'évolution de la société et des signaux d'alerte renvoyés par les parents, il y a fort à parier que les besoins sont bien plus élevés que ce que les taux de couverture actuels ne laissent paraître.

Parmi les signaux d'alerte d'une situation « tendue » pour les parents, notre questionnaire en ligne nous a permis de constater un niveau de stress élevé chez ces derniers . Pour évaluer leur niveau de stress quant aux démarches pour trouver une place d'accueil, les répondant·e-s

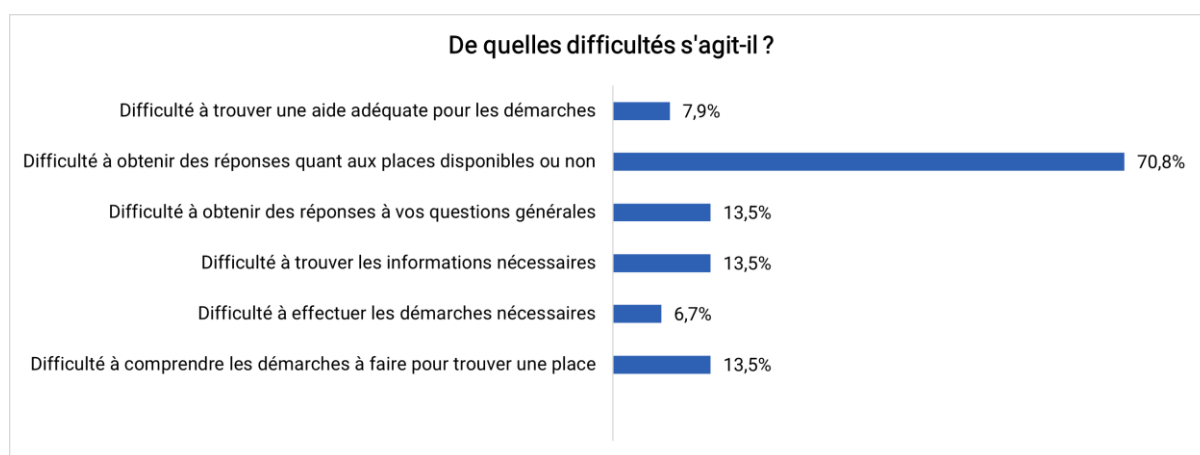
¹ OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, *Rapport d'activités 2022 : l'ONE en chiffres*, p. 26, <https://s.42l.fr/yfN7kHst> (Consulté le 10 décembre 2024).

ont été invité·e·s à se positionner sur une échelle de 0 à 10. 8/10 est le niveau de stress le plus souvent indiqué . Presque 1 parent sur 4 (23,3 %) a indiqué un niveau de stress compris entre 0 et 6/10. Les 3 autres parents sur 4 (soit 76,4 %) évaluent leur niveau de stress entre 7 et 10/10. Tant le niveau de stress ressenti que la proportion de parents dans cette situation inconfortable sont très élevés ! La suite de ce document amène un éclairage sur les sources de ce stress lors de la recherche d'une place en milieu d'accueil.

CHERCHER UNE PLACE D'ACCUEIL OU COMMENT SE « CASSER LA TÊTE »



À quel point est-ce galère de trouver une place d'accueil ? Notre questionnaire en ligne apporte plusieurs éléments de réponse. À la question *Avez-vous rencontré des difficultés à trouver une place d'accueil pour votre enfant ?*, 8 répondant·e·s sur 10 ont coché oui.



La difficulté la plus fréquemment rencontrée par ces personnes est d'obtenir des réponses quant aux places disponibles ou non. Viennent ensuite, à égalité mais dans une moindre mesure, la difficulté à comprendre les démarches pour trouver une place d'accueil, la difficulté à trouver les informations nécessaires et la difficulté à obtenir une réponse à une question d'ordre général par rapport aux démarches.

Une mère interrogée évoque ces difficultés d'accès à l'information : « *Je dois dire que c'est super stressant et pas du tout évident quand on attend son premier enfant de devoir d'une part 'choisir' un établissement et d'autre part sans être certaine que ce bébé arrivera. Je mets choisir entre guillemets car soyons honnêtes, comment choisir sur base de rien - impossible de visiter avant de se décider, peu d'options communales dans la commune, ...* » [Témoignage recueilli par écrit en complément du questionnaire en ligne].

Plusieurs parents évoquent cette sensation de ne pas « avoir le choix » du milieu d'accueil pour leur enfant, car en contexte de manque de places, impossible de faire la fine bouche. Elles-ils sont pourtant attaché-e-s à certains critères de choix, comme l'a montré notre sondage. Par ordre de préférence : la proximité géographique, la qualité de la relation avec les enfants, les horaires, l'infrastructure et la réputation du milieu d'accueil sont les critères considérés comme très importants aux yeux des parents.

Les personnes interrogées font également part de la complexité de devoir inscrire leur enfant dans plusieurs milieux d'accueil en même temps, parfois jusque dans 20 structures à la fois ! Car c'est autant de coups de téléphone à donner en parallèle pour se rappeler aux bons souvenirs du milieu d'accueil et confirmer que l'on souhaite toujours une place. Une future maman témoigne : « *Il faut maintenir le contact partout, régulièrement. Nous sommes sur liste d'attente dans 13 crèches différentes dépendantes de 4 institutions différentes. Si nous ne rappelons pas régulièrement notre besoin d'être maintenus en liste d'attente, nous en serons évincés sans prévenir* » [Témoignage recueilli par écrit en complément du questionnaire en ligne].

Cette phase de recherche ne s'effectue pas uniquement par téléphone, les démarches peuvent aussi nécessiter l'envoi de mails, le remplissage de formulaires d'inscription, la consultation des sites internet des crèches ou encore l'envoi de documents en pièce-jointe. Une variété de tâches rendues encore plus difficiles pour les personnes en situation de vulnérabilité numérique². À cause de cette « barrière numérique », il y a un risque de non-recours au droit à une place d'accueil pour toute une série d'enfants.

Le non-recours au droit à une place d'accueil est, par exemple, très marqué auprès des familles migrantes. À Bruxelles, seuls 14 % des enfants ayant des parents non belges fréquentent un milieu d'accueil subventionné, alors qu'ils sont 46 % à pouvoir en bénéficier. Dans les explications fréquemment avancées, on trouve la faiblesse des revenus ne permettant pas d'assumer le coût de la crèche, la moins bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil, l'absence de connaissances sur les démarches à accomplir et le taux d'emploi plus faible des mères. La croyance selon laquelle une mère qui ne travaille pas n'aurait pas droit à une place d'accueil pour son enfant perdure, tant parmi les mères elles-mêmes que parmi le personnel des milieux d'accueil, pas toujours formé à la diversité socioculturelle des familles.

² Sur ce thème, lire LAHAYE Laudine, « 'Bruxelles numérique' et inégalités : à quand le déclic ? », *Analyse Soralia*, 2024, <https://s.42l.fr/tND8Br1p>

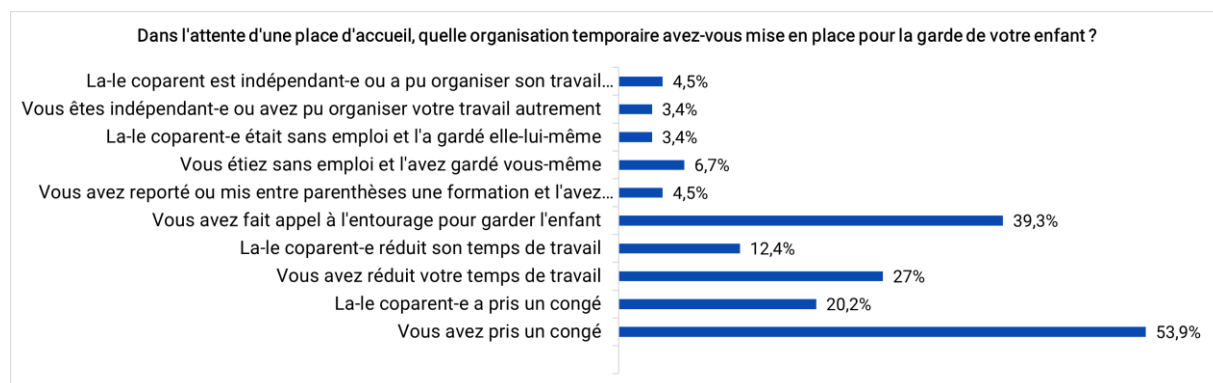
Les bénéfices éducatifs et de socialisation tirés de l'accueil en crèche, pour les enfants migrants et leur famille, ne sont pourtant plus à démontrer³.

QUELS PLANS B QUAND LES PLACES VIENNENT À MANQUER ?

À la lourdeur des démarches s'ajoute l'incertitude quant à la date à laquelle l'enfant va pouvoir entrer dans un milieu d'accueil. D'après notre questionnaire, 6 répondant-e-s sur 10 ont été mis-es sur liste d'attente pendant plusieurs semaines. Les temps d'attente sont assez longs. Seuls 7,9 % des répondant-e-s n'ont attendu qu'une semaine maximum entre la date d'entrée souhaitée et la date d'entrée effective de leur enfant dans un milieu d'accueil. Pour les autres personnes, les délais se répartissent ainsi :

- 29,2 % ont attendu entre 2 et 12 semaines
- 21,3 % ont attendu entre 3 et 9 mois
- 11,2 % ont attendu de 9 mois à plus d'un an

Les délais d'attente obligent les parents à envisager d'autres « solutions ». La majorité avance que ces autres formes d'organisation ont été mises en place à « contre-cœur », faute de pouvoir compter sur leur « plan A » (l'entrée en milieu d'accueil à la date souhaitée et pour le nombre de jours souhaités).



Les « plans B » des parents sont divers et s'apparentent souvent à des « bricolages » de plusieurs pistes différentes. Dans l'attente d'une place, une personne sur deux (53,9 %) a pris un congé, le plus souvent un congé parental à temps plein ou à 1/5^{ème}. Presque 4 répondant-e-s sur 10 ont fait appel à l'entourage pour garder leur enfant, celui-ci étant parfois gardé par une personne différente en fonction des jours de la semaine⁴. Réduire son temps

³ Ce paragraphe s'inspire de POISSON Charlotte, « Accessibilité des places en crèche et problématique du "non-recours" aux services : femmes migrantes avec enfants », *Analyse de l'IRFAM*, n°2, 2024, <https://s.42l.fr/aSdbwWMf> (Consulté le 2 décembre 2024).

⁴ Les parents précisent que cette configuration est loin d'être idéale pour leur enfant, alors constamment « ballotté » d'un lieu et d'une personne à l'autre.

de travail est une adaptation réalisée par 27 % des personnes interrogées. Certains parents se sont aussi tournés vers les milieux d'accueil privés.

Les parents consultés mettent en avant les impacts financiers élevés de ces « solutions de secours ». Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE sont obligés de calculer ce que coûte la place d'accueil aux parents sur base des revenus de ceux-ci. De leur côté, les milieux d'accueil privés ne sont pas obligés de facturer selon les revenus, ils peuvent fixer leurs tarifs librement. Le montant à payer par mois peut vite devenir exorbitant, même pour les couples à deux revenus : « *Car le prix des crèches reste un stress énorme également... quasi un demi salaire* » [Témoignage recueilli par écrit en complément du questionnaire en ligne]. Autre comparaison : payer 900 euros par mois de frais d'accueil pour son enfant équivaut au paiement du loyer d'un appartement d'une petite ville.

Réduire son temps de travail ou prendre un congé parental ne sont pas non plus des adaptations sans conséquence sur le plan financier. Une future maman explique : « *Nous avons envisagé un congé parental à temps plein pour compenser mais étant donné les revenus de compensation, c'est inenvisageable. Si nous faisons ce choix, nous nous mettons la corde au cou sur le plan financier. C'est encore plus stressant* » [Témoignage recueilli par écrit en complément du questionnaire en ligne]. Dans une étude sur les travailleuses·eurs du secteur de l'accueil extrascolaire, nous faisons aussi le constat que plusieurs d'entre elles·eux n'osaient prendre leur congé parental pour des raisons financières⁵. L'allocation d'interruption, un montant forfaitaire proportionnel au temps de travail, engendre une trop grande perte de revenus que diverses familles ne peuvent se permettre. Celles-ci seraient-elles trop pauvres pour bénéficier du congé parental ?

Par ailleurs, plusieurs parents pointent leur mécontentement d'avoir dû utiliser leur congé parental pour pallier la prise en charge de leur enfant dans un milieu d'accueil. Ces parents auraient préféré pouvoir y recourir à un autre moment et pour d'autres besoins⁶. Pour Soralia, l'accueil des enfants et le congé parental sont deux politiques familiales à part entière, avec des objectifs et modalités spécifiques. Le congé parental ne peut devenir une réponse systématique et pérenne au manque structurel de places en milieux d'accueil. Les parents ont besoin d'une variété de dispositifs de soutien pour favoriser leur articulation vie privée-vie professionnelle.

Le soutien des employeur·e·s est également déterminant dans la mise en œuvre effective des droits des familles. Or, face aux demandes des parents de réduire leur temps de travail ou de prendre un congé parental en attente d'une place d'accueil, les employeur·e·s ne font pas toujours preuve de compréhension. 16,5 % de nos répondant·e·s déclarent ne pas avoir eu ce soutien. Certain·e·s employeur·e·s ont insidieusement ou clairement marqué leur

⁵ Voir GAZIAUX Wivynne et LAHAYE Laudine, « Les conditions de travail dans l'accueil extrascolaire et leur impact sur l'articulation vie privée-vie professionnelle des travailleuses·eurs », *Étude Soralia*, 2024, <https://s.42l.fr/zJx4EN43>, p. 79.

⁶ Chaque parent dispose d'un certain volume de congé parental qu'il peut prendre jusqu'aux 12 ans de son enfant (18 ans si l'enfant est en situation de handicap). Devoir prendre ce congé dans la foulée du congé de maternité ou de coparentalité entrave la possibilité d'en profiter plus tard.

désapprobation vis-à-vis des travailleuses·eurs en demande de réduction du temps de travail ou de congé parental :

- « *Il ne voulait plus remplir les documents* » ;
- « *Il ne me répondait plus pour remplir des documents importants* » ;
- « *Il a ralenti les démarches me permettant d'obtenir le chômage. Je suis restée 6 mois sans revenu* » ;
- « *Il n'a pas réduit ma charge de travail* » ;
- « *Mon mari a été licencié à la fin de la période de protection* » [Témoignages recueillis dans le cadre du questionnaire en ligne].

Il ne suffit donc pas que ces mesures d'articulation vie privée-vie professionnelle soient inscrites dans la loi, encore faut-il que le monde du travail et ses représentant·e·s changent de mentalité et d'attitude à ce sujet.

DES CONSÉQUENCES SIMILAIRES ENTRE MÈRES ET PÈRES ?

Les conséquences du manque de places en milieux d'accueil impactent différemment les mères et les pères. Ces derniers ont moins souvent pris un congé ou réduit leur temps de travail que les répondantes à notre questionnaire. Ce résultat résonne avec les statistiques sur le congé parental collectées par l'Office National de l'Emploi (ONEM). Fin mars 2024, l'ONEM dénombrait 37 % de pères contre 63 % de mères ayant pris un congé parental rémunéré⁷. Lorsque les pères prennent un congé parental, ils réduisent généralement moins leur temps de travail que les mères. En effet, on les retrouve plus nombreux dans la formule du congé parental 1/10^{ème} ou 1/5^{ème} tandis que les mères sont davantage à prendre un congé parental à temps plein ou à mi-temps⁸. En outre, il est intéressant de souligner que les motifs du travail à temps partiel varient selon le genre. Pour les femmes, la principale raison de travailler à temps partiel est de pouvoir s'occuper de leurs enfants ou d'autres personnes dépendantes⁹. Chez les hommes, ce motif arrive en cinquième position¹⁰.

Ces diverses données indiquent la persistance des rôles sociaux de genre au sein de notre société. Aux hommes le monde du travail et aux femmes la maison et ses occupant·e·s. Les stéréotypes et les rôles différents attendus de la part des femmes et des hommes représentent des « cases qui enferment » et contribuent à maintenir les inégalités. Dans notre questionnaire en ligne, nous avons demandé aux personnes si elles étaient satisfaites de l'organisation temporaire mise en place dans l'attente d'une place d'accueil. 1 personne sur 2

⁷ SD Worx, *Le congé parental repart à la hausse*, 12 mai 2024, en ligne, <https://s.42l.fr/E4E6XPOS> (Consulté le 2 décembre 2024).

⁸ Le congé parental 1/10^{ème} équivaut à un jour complet toutes les deux semaines ou une demi-journée par semaine. Le congé parental 1/5^{ème} équivaut à un jour complet par semaine.

⁹ Pour aller plus loin, lire LAHAYE Laudine, « Ce *care* dont la plupart des hommes n'ont cure, *Analyse Soralia*, 2024, <https://lstu.fr/u-0QDgE>.

¹⁰ STATBEL, *Le travail à temps partiel*, 27 mars 2024, en ligne, <https://s.42l.fr/4mgwq0FA> (Consulté le 2 décembre 2024).

s'est déclarée insatisfaite et au travers d'une case « commentaires », quatre femmes précisent :

- « *Je souhaite reprendre un emploi mais impossible tant qu'on n'a pas de place* » ;
- « *J'aurais aimé plus de soutien et pouvoir travailler* » ;
- « *Je ne peux pas travailler. Il y a un revenu de moins dans le ménage et je ne peux pas m'épanouir d'un point de vue social, professionnel et économique* » ;
- « *J'ai dû tout à fait me consacrer à mes enfants durant 4 ans. Je n'ai reçu aucune aide ni logistique ni financière. Aucune reconnaissance sociale et une invisibilité de mon quotidien incroyable* ».

Ainsi que le montrent ces témoignages, le manque de places d'accueil ne pose pas seulement problème pour l'emploi des femmes. C'est parfois jusqu'à leur épanouissement personnel qui est menacé, lorsque la maternité en vient à occuper tout leur temps et leur espace. Elles ont l'impression de n'être vues ni traitées que comme des mères, au détriment de leur identité de personnes à part entière, avec des besoins et aspirations propres. C'est une double peine qui entre en jeu : être invisibles en tant que femmes mais aussi en tant que mères (les bavoires ne filent pas tout seuls à la lessive !).

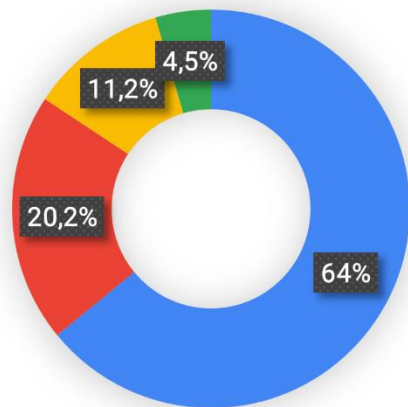
En matière d'invisibilisation des femmes et des mères, la charge mentale joue un rôle prégnant. Dans sa définition courante popularisée par la bédéiste Emma, la charge mentale recouvre toutes les tâches d'anticipation, de planification et d'organisation des tâches ménagères et de soin aux enfants¹¹. Dans le cadre de cette analyse, la charge mentale autour de la recherche d'une place en milieu d'accueil se compose de plusieurs éléments (liste non-exhaustive) :

- la réflexion autour du mode d'accueil souhaité ;
- la réflexion autour des adaptations professionnelles envisagées ;
- la réflexion autour du soutien de l'entourage à demander ;
- la réflexion autour des ressources financières du ménage ;
- la réflexion autour du bien-être de l'enfant ;
- la planification des démarches à effectuer (recherche de lieux, appels, mails, etc.) ;
- la gestion de l'inquiétude engendrée par le contexte de pénurie de places ;
- etc...

La charge mentale étant un phénomène qui se passe « dans la tête », elle est difficile à quantifier d'un point de vue statistique. Néanmoins, au vu de la persistance de l'inégale répartition des tâches domestiques entre femmes et hommes, il est cohérent d'avancer que l'anticipation, la planification et l'organisation de toutes ces tâches est aussi déséquilibrée dans les couples.

¹¹ Voir EMMA, *Un autre regard 2*, Massot Éditions, 2017.

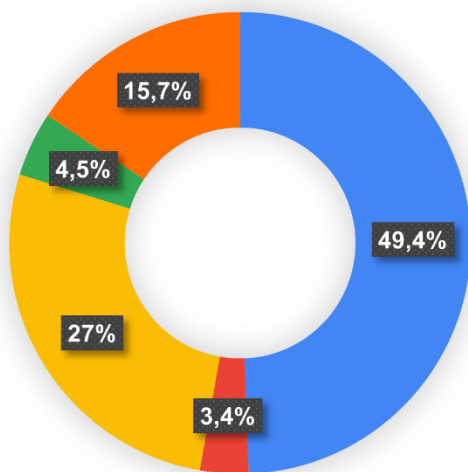
Cette organisation temporaire, en attente d'une place d'accueil, a-t-elle été discutée avec la·le coparent·e ?



- Oui, nous en avons beaucoup discuté
- Oui, nous en avons un peu discuté
- Non, nous n'en n'avons pas du tout discuté
- Il n'y avait pas de coparent·e avec qui en discuter

Si 8 répondant·e·s sur 10 disent avoir parlé avec leur partenaire, de l'organisation temporaire en attente d'une place d'accueil, la proportion chute lorsqu'il s'agit de voir qui a géré les démarches de recherche d'une place d'accueil pour l'enfant. 43 des femmes répondantes sur les 80 (1 sur 2) déclarent s'être occupées seules des démarches. 24 autres répondantes ont pu compter sur la participation ponctuelle de leur partenaire. Seul·e·s 14 répondant·e·s (1 couple sur 10) disent que la répartition des tâches de recherche était égalitaire au sein du couple.

Qui a géré les démarches de recherche d'une place en milieu d'accueil ?



- Vous exclusivement
- La·le co-parent·e exclusivement
- Majoritairement vous, avec la participation ponctuelle de la· du co-parent·e
- Majoritairement la·le co-parent·e, avec votre participation ponctuelle
- Répartition égalitaire des démarches entre la·le co-parent·e et vous

94,4 % des répondant·e·s considèrent que les démarches ont augmenté leur charge mentale et pour plus de la moitié, cette augmentation était même très forte. Les rares personnes n'ayant constaté aucune augmentation de leur charge mentale sont celles qui n'ont pas dû attendre avant d'avoir une place pour leur enfant dans un milieu d'accueil, la place étant libre directement à la date d'entrée souhaitée.

Dans les témoignages écrits, les parents mettent en avant que la charge mentale liée à la recherche d'une place d'accueil est d'autant plus complexe à vivre qu'elle s'ajoute à d'autres démarches et questionnements propres à la parentalité. Il y a une sorte d'accumulation, d'effet « boule de neige » de tout ce à quoi il faut penser et gérer au moment de l'arrivée d'un enfant. On est loin de la sérénité et du calme dont les familles auraient besoin en pareille période. Trois mamans rendent compte de cette « charge mentale accumulée » :

- *« Le temporaire a duré jusqu'aux 8 mois de bébé avec énormément de stress : démarches de refus de prolongation de mon contrat, démarches pour le chômage qui initialement m'était refusé, démarches pour les crèches, discussion en famille, stress financier. La majeure partie des démarches étaient portée par moi, la maman, ce qui est une énorme charge mentale. Tout en s'occupant temps plein d'un nouveau-né »*
- *« Devenir parent est source de beaucoup de charge mentale : démarches médicales, organisation de la maison, préparation à l'accouchement et à l'accueil de bébé, modification du corps de la future maman, etc. Tout cela représente beaucoup de charge mentale. Ajouter à tout cela l'inquiétude de ne pas savoir qui prendra soin de notre Petit Bout quand il aura à peine 3 mois est considérablement inquiétant ».*
- *« Est-ce que ce parcours a augmenté ma charge mentale? La réponse est oui évidemment. Mais je pense qu'on ignore ce qu'est la charge mentale avant de devenir parent. C'est juste inimaginable tout ce à quoi il faut penser & gérer quand on devient parent. On est plongé dans un monde inconnu ».*

À la charge mentale de cette période s'ajoute une multitude de questionnements, de bouleversements et d'incertitudes qui viennent l'alourdir. La grossesse et la maternité engendrent des modifications du corps qui ne sont pas toujours faciles à comprendre et à accepter¹². Être enceinte apporte aussi parfois son lot de soucis de santé pour la future mère et/ou le bébé. Fatigue, nausées, vomissements – pour ne citer qu'eux – n'aident pas lorsqu'il faut s'atteler à une série de démarches « administratives ». En outre, les futurs parents sont confrontés à un paradoxe : pendant les trois premiers mois, le monde médical les met en garde contre le risque de « fausse couche » et la nécessité de ne pas trop se projeter par rapport à l'enfant en devenir. Mais dès le passage des trois premiers mois de la grossesse, du jour au lendemain, les parents doivent savoir et chercher un mode d'accueil pour les trois prochaines années de leur enfant. Un cap psychologique pas toujours facile à appréhender.

¹² Sur ce sujet, lire LAHAYE Laudine, « Quand l'allaitement transforme les seins et les sens », dans *Femmes Plurielles*, mars 2023, <http://bit.ly/3mEj62w>, pages 10-11.

ET LA SANTÉ DES PARENTS DANS TOUT ÇA ?

Au vu de tout le stress évoqué par les parents au moment de la recherche d'une place d'accueil et plus globalement de leur entrée dans la parentalité, nous nous sommes demandées si leur santé physique et mentale en avaient été affectées. Nous avons creusé cet aspect dans le cadre de l'appel à témoignages lancé en complément du questionnaire en ligne. Parmi les quatre contributions recueillies, nous dénombrons les problèmes suivants :

- Pleurs ;
- Ruminations ;
- Palpitations, mal au cœur ;
- Boule au ventre ;
- Problèmes digestifs ;
- Sommeil perturbé ;
- Irritabilité.

Les ruminations, palpitations, problèmes digestifs et le sommeil perturbé peuvent être associés à l'anxiété¹³. Psycom, un organisme public français, détaille différents facteurs susceptibles d'influencer la santé mentale des futurs parents. Ainsi, le manque continu de sommeil ou de repos, des événements de vie stressants et le manque de soutien du partenaire/de l'entourage peuvent augmenter le risque d'une souffrance psychique¹⁴. Ces trois éléments ont été évoqués par les répondant·e·s à notre questionnaire et à l'appel à témoignages complémentaire. Toujours d'après Psycom, environ 15 % des parents seraient concernés par des troubles anxieux durant la période périnatale, à partir des 7 mois de gestation au septième jour après la naissance¹⁵.

Les difficultés liées à la recherche d'une place d'accueil peuvent avoir des effets à plus long terme, au-delà de la grossesse et de la première semaine après l'accouchement. La mutualité Solidaris s'est penchée sur les facteurs augmentant significativement la probabilité de dépression post-partum¹⁶. L'analyse a été menée sur plus de 2000 jeunes mamans. Il en ressort que des difficultés à trouver une crèche ont un impact significatif sur le risque de tomber en dépression post-partum, au même titre que la perte d'un emploi, des violences conjugales, le fait d'être aidante proche ou la mauvaise santé de l'enfant¹⁷. En outre, en étudiant la consommation d'anti-dépresseurs, Solidaris a observé que les parents d'un enfant

¹³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Mieux comprendre les troubles mentaux – Troubles anxieux*, <https://s.42l.fr/gMc37XKL> (Consulté le 11 décembre 2024).

¹⁴ PSYCOM, *Santé mentale, grossesse et parentalité*, p. 6, <https://s.42l.fr/mNaWY-4x> (Consulté le 11 décembre 2024).

¹⁵ *Ibid.*, p. 8

¹⁶ « La dépression post-partum correspond à des symptômes dépressifs survenant pendant la première année après l'accouchement et qui durent plus de 2 semaines ». En dessous de 2 semaines, on parlera du « baby blues » qui consiste en l'expression de symptômes dépressifs transitoires. Source : LE MANUEL MSD, *Dépression du post-partum*, <https://s.42l.fr/LG2jz-ac> (Consulté le 11 décembre 2024).

¹⁷ SOLIDARIS, *Dépression post-partum. Résultats de l'enquête*, novembre 2023, https://s.42l.fr/_HJK5coc (Consulté le 11 décembre 2024).

de moins d'un an sont plus susceptibles de commencer à prendre des anti-dépresseurs que le reste de la population¹⁸.

Ces résultats, ajoutés à nos propres observations, plaident pour une absolue nécessité de renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité, d'articulation vie privée-vie professionnelle et de lutte contre les discriminations faites aux femmes. Il n'est pas soutenable qu'une période de vie aussi délicate, pour les enfants et leur famille, soit jalonnée d'autant d'obstacles de toutes sortes. Notre société doit se saisir au plus vite de ces enjeux de santé publique, de justice sociale et d'égalité des genres. En tant que mouvement féministe, nous continuerons d'œuvrer, par nos écrits, notre lobbying et nos actions de terrain, au développement de politiques familiales fortes et égalitaires !

QUELLES PISTES D'ACTION ?

Comment agir par rapport à la pénurie de places d'accueil et plus globalement pour soutenir les familles et l'égalité femmes-hommes au sein de celles-ci ? Voici quelques pistes :

- Élaborer une application et/ou un site Internet permettant de regrouper les inscriptions dans les milieux d'accueil et le suivi de celles-ci en un lieu central et unique (en ce comprises les listes d'attente renseignant la place de l'enfant sur celles-ci et le délai d'attente y correspondant). Ce système a été demandé par plusieurs des personnes que nous avons interrogées. Étant donné la persistance de la fracture numérique, il faudra veiller à ce que ce dispositif puisse également être accessible aux personnes non-connectées ou ayant de faibles compétences numériques ;
- Poursuivre l'ouverture des 5200 places d'accueil prévues par le dernier Plan Cigogne pour tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'appel à projets a été lancé en 2022 et l'ensemble des places devront être effectives en 2026 au plus tard. La création de places est un processus long, entre le dégagement de moyens publics, la constitution de « candidatures » par les porteuses·eurs de projet, la sélection des dossiers, la réalisation des travaux pour construire ou agrandir les bâtiments, la constitution des équipes de professionnel·le·s pour s'occuper des enfants, etc. ;
- Revaloriser les métiers de la petite enfance, aussi en pénurie actuellement. Il serait insensé d'ouvrir de nouvelles places et de n'avoir finalement personne pour y travailler... ;
- Aligner le congé de paternité (dit congé de coparentalité) sur la durée du congé de maternité et le rendre obligatoire. Cette revendication est guidée par deux objectifs. Premièrement, lors de l'arrivée d'un enfant, la présence du co-parent est fondamentale pour soutenir la mère qui doit se remettre physiquement et émotionnellement mais est fondamentale aussi pour développer, dès le départ, son lien affectif et sa capacité à

¹⁸ SOLIDARIS, « Prise d'anti-dépresseurs avant, pendant et après la grossesse », *Étude*, 2024, <https://s.42l.fr/wpwlQY7E> (Consulté le 11 décembre 2024).

pourvoir aux besoins de l'enfant. Deuxièmement, le caractère obligatoire empêcherait les employeur·e·s de refuser aux coparents l'exercice de ce droit ;

- Revaloriser le montant de l'allocation compensatoire versée lors de la prise du congé parental. À l'heure actuelle, prendre ce congé entraîne une baisse trop grande des rentrées financières du ménage. Cette diminution peut freiner certaines familles dans la prise de ces congés ou les convaincre que s'il faut « sacrifier » un salaire, ce sera celui de la mère, généralement moins élevé que celui du père en raison de la persistance de l'écart salarial entre femmes et hommes. Dès lors, pour encourager les hommes à prendre ces congés, la lutte contre les inégalités salariales et la revalorisation financière des allocations compensatoires sont primordiales. Ces congés doivent permettre aux familles de mieux concilier la vie familiale avec le monde du travail et non pas d'être découragées et contraintes par des questions d'argent ;
- Développer des actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé physique et mentale des parents. Cela peut aller de l'aide à domicile dans les semaines après l'accouchement (voir le « Kraamzorg » en Flandre¹⁹), au combat contre les tabous du post-partum²⁰ en passant par la constitution de groupes d'échanges entre parents d'une même localité comme l'a expérimenté Tristan Champion, un père français expatrié en Norvège²¹.

¹⁹ Il s'agit de professionnel·le·s formé·e·s à soutenir la réalisation de tâches pratiques (faire la vaisselle, la lessive, préparer à manger) mais aussi formé·e·s à prendre soin de la santé physique (soins post-accouchement par exemple) et santé mentale des nouveaux parents. Ces personnes viennent à domicile pendant la période post-partum. Pour en savoir plus, lire cette page : <https://s.42l.fr/OFrFobLO>

²⁰ Sur ce thème, lire COTTIN Eva, « Donner naissance, et après ? Les enjeux du tabou autour de la période du post-partum », *Analyse Soralia*, 2020, <https://s.42l.fr/BmlomvA>

²¹ Voir son blog barbapapa.blog ou son ouvrage « La barbe et le biberon » dans lequel il détaille les politiques familiales inspirantes mises en place en Norvège.

BIBLIOGRAPHIE

EMMA, *Un autre regard 2*, Massot Éditions, 2017.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Mieux comprendre les troubles mentaux – Troubles anxieux*, <https://www.quebec.ca/sante/sante-mentale/s-informer-sur-sante-mentale-et-troubles-mentaux/mieux-comprendre-troubles-mentaux/troubles-anxieux#c122249> (Consulté le 11 décembre 2024).

LE MANUEL MSD, *Dépression du post-partum*, https://www.msmanuals.com/fr/accueil/probl%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-de-la-femme/soins-du-post-partum/d%C3%A9pression-du-post-partum#Sympt%C3%B4mes_v811872_fr (Consulté le 11 décembre 2024).

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, *Rapport d'activités 2022 : l'ONE en chiffres*, <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/> (Consulté le 10 décembre 2024).

POISSON Charlotte, « Accessibilité des places en crèche et problématique du “non-recours” aux services : femmes migrantes avec enfants », *Analyse de l'IRFAM*, n°2, 2024, en ligne, <https://www.irfam.org/accessibilite-des-places-en-creche-et-problematique-du-non-recours-aux-services-femmes-migrantes-avec-enfants/> (Consulté le 2 décembre 2024).

PSYCOM, *Santé mentale, grossesse et parentalité*, https://www.psycom.org/wp-content/uploads/2024/04/PSYCOM_Brochures-A5_SM_Grossesse_Parentalite_WEB.pdf (Consulté le 11 décembre 2024).

SD WORX, *Le congé parental repart à la hausse*, 12 mai 2024, <https://www.sdworx.be/fr-be/propos-de-sd-worx/presse/le-conge-parental-repart-la-hausse> (Consulté le 2 décembre 2024).

SOLIDARIS, *Dépression post-partum. Résultats de l'enquête*, 2023, <https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2024/02/DPP-ENQUETE.pdf> (Consulté le 11 décembre 2024).

SOLIDARIS, « Prise d'anti-dépresseurs avant, pendant et après la grossesse », *Étude*, 2024, <https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2024/02/DPP-ETUDE-min.pdf> (Consulté le 11 décembre 2024).

STATBEL, *Le travail à temps partiel*, 27 mars 2024, en ligne, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#news> (Consulté le 2 décembre 2024).

Qui sommes-nous ?

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente.

Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel·le·s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Pour contacter notre service études :

Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur notre site.

